



**Pôle Aménagement du
Territoire**
**Direction Territoriale
d'Aménagement du Territoire**
Unité Territoriale de

**CHARTRE DÉPARTEMENTALE
DE L'ACCOMPAGNATEUR DE TRANSPORT SCOLAIRE
(approuvée le 3 septembre 2012)**

ANNEXE 1

DESIGNATION DE L'ACCOMPAGNATEUR

Je soussigné(e).....

- maire de la commune de
- président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale de (*structure et nom*)

et agissant pour le RPI de
en qualité ⁽¹⁾ :

- d'interlocuteur technique local du département du Bas-Rhin, autorité organisatrice du transport scolaire,
- d'autorité organisatrice de second rang du transport scolaire sur délégation de compétence du département du Bas-Rhin.

désigne pour accompagner les élèves du RPI durant l'année scolaire :

Madame, Monsieur ⁽¹⁾ : (*NOM / Prénom / Adresse / Date et lieu de naissance*)

.....
.....
.....

en qualité d'accompagnateur titulaire / suppléant ⁽¹⁾.

¹ Rayer la mention inutile.

sur la (les) ligne(s) scolaire(s)

- n°, intitulée
- n°, intitulée
- n°, intitulée

Tête de ligne :

.....

Terminus :

.....

Rôle de l'accompagnateur ⁽¹⁾

- Exclusivement vis-à-vis des élèves scolarisés en classe maternelle
- Tant vis-à-vis des maternel que des primaires

En l'absence de l'un des parents ou d'un adulte mandaté, tout élève de maternelle devra être gardé à bord de l'autocar jusqu'à la fin du circuit, puis au cas où les parents ne se seraient toujours pas manifestés, l'enfant devra être conduit par l'accompagnateur à l'un des lieux suivants, dans l'ordre de priorité et par défaut :

- site périscolaire de
- école de
- domicile du Maire de
- domicile du Président de la structure intercommunale qui gère le RPI
- gendarmerie de

Fait à _____, le _____
Titre et signature

¹ Rayer la mention inutile.